

AVANT-PROPOS: RECONNAÎTRE LES MÉRITES DE NOS BÉNÉVOLES

L'Association des Scouts du Canada compte des milliers de bénévoles qui se dévouent directement auprès des jeunes ou aux divers niveaux du Mouvement. C'est une richesse impressionnante de don de soi, de générosité et d'amour des jeunes. La vie de bénévole n'est cependant pas de tout repos et on observe une importante rotation des effectifs adultes. Quelques-uns font un essai en animation ou en gestion, mais ils se rendent vite compte que la tâche est trop exigeante ou qu'ils ne sont pas suffisamment disponibles. Certains s'engagent résolument, mais diverses contraintes, le plus souvent leurs responsabilités envers leur propre famille, les obligent à abréger leur passage dans le Mouvement. D'autres deviennent de véritables mordus, constituant un noyau permanent indispensable à la continuité et au dynamisme du Mouvement.

Dans le chant de la prière scout, on dit au Seigneur qu'on n'attend «d'autre récompense que celle de savoir qu'on accomplit sa sainte Volonté». En ce sens, le véritable passionné du scoutisme n'attend pas qu'on lui remette une médaille pour continuer son travail, mais *il sait combien l'appui et la reconnaissance des autres peuvent l'encourager, le stimuler*. Qu'un mouvement comme le scoutisme remercie les siens et reconnaisse leurs mérites publiquement est donc parfaitement normal et même souhaitable.

Depuis ses débuts, le scoutisme a ainsi inventé des moyens de reconnaissance et créé plusieurs décorations. On trouve de ces moyens et de ces décorations à tous les niveaux du Mouvement. L'Association des Scouts du Canada gère un programme national de décorations et, depuis longtemps, incite les diverses composantes de sa structure (groupes, districts, fédérations) à reconnaître les mérites des bénévoles et même des amis du scoutisme.

C'est le plus souvent au niveau du groupe qu'on peut le mieux percevoir les mérites d'un bénévole, qu'il s'agisse d'excellence du travail ou de durée de service. La reconnaissance, c'est de faire savoir à ce bénévole qu'on apprécie ses services: par une fête, par un certificat de remerciements, par un cadeau.

Nous espérons que ce document saura répondre aux questions qu'on pourrait se poser sur les décorations nationales et favorisera une meilleure coordination des programmes de décorations et de reconnaissance à tous les niveaux du Mouvement.

INTRODUCTION: POURQUOI DES DÉCORATIONS?

Quand des gens se distinguent par leurs mérites, leur travail, leurs initiatives, il est normal qu'ils soient honorés d'une façon quelconque par leurs pairs. Une telle reconnaissance publique suscite la plupart du temps la motivation et le dépassement, ce qui ne peut être que bénéfique pour la cause à laquelle ils se consacrent.

Un mouvement de bénévoles comme le scoutisme doit, plus que tout autre, se montrer sensible à cette approche. C'est dans cette perspective que l'Association des Scouts du Canada a instauré, en 1969, son propre programme national de décorations. Et elle a toujours encouragé fortement tous les paliers à reconnaître, par divers moyens, les efforts et les réalisations accomplis dans et pour le scoutisme.

DES MOYENS DE RECONNAISSANCE

L'Association des Scouts du Canada invite tous les adultes du Mouvement, à quelque niveau que ce soit, à se montrer attentifs à toute action positive réalisée par des scouts ou des non scouts. L'Association favorise ainsi la remise de :

- lettres de remerciements sur papier officiel;
- certificats honorifiques, qui peuvent être remis à l'occasion d'une fête, d'un rassemblement, d'une réunion;
- trophées ou plaques honorifiques, si possible personnalisés (oeuvre originale et/ou inscription originale);
- cadeaux bien choisis selon la personnalité; les magasins scouts offrent plusieurs articles ou objets scouts appropriés (montres, affiches laminées, livres, accessoires de camping...).

Un autre moyen pour mettre en valeur les mérites d'un bénévole consiste à faire publier un article sur lui, dans une publication scoute ou même dans une publication non scoute. Il n'est pas nécessaire d'attendre que le bénévole qu'on veut honorer obtienne une médaille d'excellence nationale pour prendre une telle initiative.

Dire merci publiquement et d'une façon tangible à des gens qui accomplissent bien leur tâche et qui font parfois davantage que ce qu'on leur demande engendre de bonnes relations et suscite un meilleur esprit d'équipe.

LES PROGRAMMES DE DÉCORATIONS DES FÉDÉRATIONS ET DES DISTRICTS

Toutes les fédérations gèrent un programme de décorations pour souligner le mérite de leurs bénévoles. Les critères d'attribution des diverses décorations sont cependant très diversifiés. Pour obtenir des informations sur ces décorations, on se renseignera auprès des fédérations.

Certains districts gèrent également un programme de décorations. Encore là, les critères d'attribution sont très variés. On s'adressera à son district pour savoir si un tel programme est offert et pour connaître, s'il y a lieu, les conditions d'obtention.

Note. Les brevets de formation (Noeud de Gilwell, Badge de Bois, Noeud de Cabestan et Noeud de Tisserand) ne sont pas des décorations. Ils ne sont attribués qu'en vertu d'exigences particulières dans le contexte d'une formation structurée.

DÉCORATIONS SOULIGNANT LES ANNÉES DE SERVICE

Ces décorations sont mises à la disposition des fédérations et des districts pour souligner les années de service des membres adultes à quelque niveau que ce soit et quelles que soient leurs fonctions.

Chaque district devrait tenir un registre des années de service de chaque adulte et organiser une fois par année une remise des décorations soulignant les années de service.

LES BOUTONS DE SERVICE

DESCRIPTION



Les boutons de service sont à l'image de la fleur de lys, symbole du scoutisme mondial. Sous la fleur de lys se trouve inscrit Scouts Canada et au centre apparaît le nombre d'années de service, soit 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 ou 50.

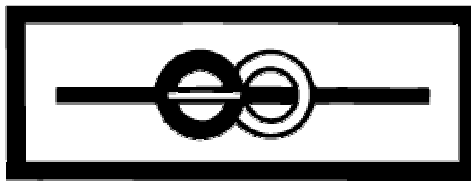
ATTRIBUTION

Ces boutons soulignent donc les 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 ou 50 ans de service d'une personne engagée dans le scoutisme. Le bouton de service se porte à droite sur le rabat de la poche gauche de la chemise d'uniforme ou sur le revers gauche du blazer de l'uniforme civil (voir la brochure sur l'uniforme officiel).

LE NOEUD DE CARRICK

DESCRIPTION

C'est un insigne tissé de couleur beige, sur lequel figure, en rouge, jaune et vert, un noeud de carrick stylisé (le noeud de carrick sert à joindre deux câbles).



Note. Noeud de Carrick s'écrit avec deux majuscules pour désigner la décoration, mais sans majuscules pour désigner le noeud lui-même; on dit bien "carrick" et non "garrick".

ATTRIBUTION

Le Noeud de Carrick est remis pour souligner 5 ans au service du scoutisme; il se donne en même temps que le bouton 5 ans de service. Il se porte sur la chemise d'uniforme, au-dessus de la poche gauche, la boucle verte vers les boutons.

LA MÉDAILLE LONG SERVICE

DESCRIPTION



Cette médaille représente un tronc coupé gravé de dix rainures concentriques, et servant de support à l'emblème de l'Association des Scouts du Canada. Elle est ornée d'un ruban rouge, jaune et vert.

ATTRIBUTION

Cette médaille est remise uniquement pour souligner *dix années* au service du scoutisme; elle se donne en même temps que le bouton 10 ans de service. Elle peut être épinglée au côté droit du rabat de la poche gauche de la chemise d'uniforme ou au-dessus de la poche gauche du blazer de l'uniforme civil (voir la brochure sur l'uniforme officiel).

LA MÉDAILLE SERVICE ÉMÉRITE

DESCRIPTION

La médaille Service émérite est une médaille en argent sur laquelle figurent l'emblème de l'Association des Scouts du Canada et les mots *Service émérite*. Elle est ornée d'un ruban bleu.



ATTRIBUTION

Comme son nom l'indique, cette médaille est destinée à souligner la valeur des services rendus par des bénévoles compétents et expérimentés. L'Association, les fédérations et les districts peuvent attribuer cette médaille à des personnes:

- qui assument ou ont assumé d'importantes responsabilités sur le plan local ou régional;
- qui se distinguent ou se sont distinguées par la qualité de leurs services à l'occasion d'un événement exceptionnel (camporee, jamboree, rallye, anniversaire...);
- qui ont réalisé un projet particulier à la demande de leur district, de leur fédération ou de l'Association.

La médaille Service émérite peut être épinglée sur le côté gauche du rabat de la poche gauche de la chemise d'uniforme ou au-dessus de la poche gauche du blazer de l'uniforme civil.

Il est suggéré qu'un représentant du niveau national remette la médaille Service émérite lors de soirées reconnaissance de fédérations, districts et groupes.

Note. La médaille Service émérite est obligatoire pour l'obtention d'une médaille d'excellence.

LES MÉDAILLES D'EXCELLENCE

Les médailles nationales d'excellence sont au nombre de trois:

- **LA MÉDAILLE SERVICE SCOUT**
- **LA CROIX DE JÉRUSALEM**
- **LA MÉDAILLE VANIER**

L'Association des Scouts du Canada attribue ces médailles à des adultes qui ont accompli des tâches remarquables au sein du Mouvement scout, que ce soit sur le plan de l'administration, de l'animation ou des deux. Ces personnes doivent avoir contribué au développement du scoutisme par la qualité de leurs services et de leur engagement.

Pour être admissibles à une médaille d'excellence, les candidats doivent avoir reçu la médaille Service émérite.

Les médailles d'excellence peuvent être portées suspendues au cou avec l'uniforme des adultes ou avec l'uniforme civil.

Note. Les demandes de médailles d'excellence ne doivent pas préciser la médaille; c'est le Comité national des médailles et décorations qui recommande au conseil national l'attribution d'une des trois médailles.

1-LA MÉDAILLE SERVICE SCOUT



DESCRIPTION

Médaille en argent représentant la fleur de lys, symbole du scoutisme mondial, sur laquelle se superpose une croix potencée. Ruban jaune et bleu.

2 - LA CROIX DE JÉRUSALEM



DESCRIPTION

Croix potencée en or sur laquelle se superpose l'emblème de l'Association des Scouts du Canada. Ruban jaune et bleu.

3- LA MÉDAILLE VANIER



DESCRIPTION

Médaille en argent à l'effigie du Gouverneur général et Chef scout du Canada Georges Vanier (1888-1967), dont la médiation favorisa la signature d'une entente historique entre les Boy Scouts du Canada et l'Association des Scouts du Canada en 1967. Ruban jaune et bleu.

PROCÉDURE D'OBTENTION DES MÉDAILLES D'EXCELLENCE

C'est le conseil national qui, sur recommandation du Comité national des médailles et décorations, décide de l'attribution des différentes médailles.

DEMANDE

Nulle personne ne peut présenter elle-même une demande. Celle-ci peut être effectuée par un membre du conseil national ou du commissariat national, par une fédération ou un district, ou par tout autre membre sous réserve de l'approbation des autorités supérieures.

Toute demande doit se faire en remplissant le **formulaire de demande officiel**, et en y joignant un curriculum vitæ scout et civil. Important: joindre à la demande, si possible, des documents qui faciliteront l'évaluation de l'impact des réalisations du candidat (coupures de journaux, rapports divers, états financiers, cassettes audio ou vidéo, etc.).

Il est fortement conseillé au requérant de ne pas cacher sa démarche auprès du candidat. Il est préférable d'obtenir sa collaboration pour remplir le formulaire le plus complètement possible et, ainsi, permettre au Comité national d'évaluer la candidature à sa juste valeur.

On peut présenter les demandes de décorations en tout temps. Toutefois, elles doivent être envoyées au plus tard le 31 octobre pour l'attribution d'une médaille durant l'année suivante.

ÉVALUATION

Pour juger une demande et recommander une médaille, le Comité national des médailles et décorations tient compte de six critères, selon les pourcentages suivants :

• nombre d'années de service	15 %
• fonctions exercées ou postes occupés	15 %
• formation structurée (brevets obtenus)	10 %
• réalisations	40 %
• implication dans la communauté	10 %
• qualités reconnues chez le candidat	10 %
Total	100 %

L'évaluation des demandes est faite par chaque membre du Comité individuellement à l'aide d'un barème à l'usage exclusif du Comité. Une moyenne est établie, ce qui permet d'effectuer une recommandation précise pour chaque demande. Un minimum de points est requis; si ce minimum n'est pas atteint, la demande est rejetée.

REMISE

Les médailles d'excellence sont remises normalement par le Gouverneur général et Chef scout du Canada lors d'une cérémonie spéciale qui se déroule habituellement au printemps. L'Association remet en outre une épinglette MERCI à la conjointe ou au conjoint de chaque récipiendaire.



LA MÉDAILLE BIENFAITEUR INSIGNE

Cette médaille est attribuée à des personnes de l'extérieur du Mouvement scout qui ont rendu service à l'Association des Scouts du Canada.



DESCRIPTION

Médaille en argent représentant la Croix potencée sur laquelle se superposent une feuille d'érable, symbole du Canada, et une fleur de lys, symbole du scoutisme mondial. Ruban jaune et bleu.

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

C'est le conseil national qui, sur recommandation du Comité national des médailles et décorations, attribue la médaille Bienfaiteur insigne.

DEMANDE

Les dispositions sont les mêmes que pour une demande de médaille d'excellence (voir les pages précédentes), mais le **formulaire** est distinct.

ÉVALUATION

Pour juger une demande, le Comité national des médailles et décorations tient compte de quatre critères, selon les pourcentages suivants :

• services rendus au Mouvement scout	25 %
• résultats obtenus	50 %
• nombre d'années	15 %
• implication personnelle du candidat	10 %
Total	100 %

L'évaluation des demandes est faite par chaque membre du Comité individuellement à l'aide d'un barème à l'usage exclusif du Comité. Une moyenne est établie, ce qui permet d'effectuer une recommandation. Un minimum de points est requis; si ce minimum n'est pas atteint, la demande est rejetée.

Note. Le nombre de médailles Bienfaiteur insigne est limité à huit par année. Les candidats qui auront

obtenus les pointages les plus élevés se verront attribuer la médaille.

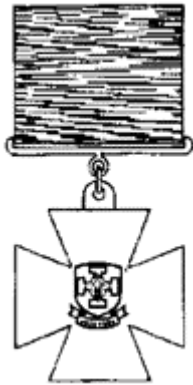
REMISE

La médaille Bienfaiteur insigne est remise normalement par le Gouverneur général et Chef scout du Canada en même temps que les médailles d'excellence. L'Association remet en outre une épinglette MERCI à la conjointe ou au conjoint de chaque récipiendaire.

LES MÉDAILLES D'HÉROÏSME

Note. Les médailles d'héroïsme sont accessibles aussi bien aux jeunes qu'aux adultes de l'Association des Scouts du Canada

Être prêt pour Baden-Powell, le fondateur du scoutisme, cela voulait dire, entre autres et très concrètement, être prêt à sauver des gens. Le scoutisme a ainsi développé une tradition d'héroïsme et on ne compte plus les scouts qui, grâce à leurs techniques et leur présence d'esprit, ont sauvé des personnes de périls mortels.



DESCRIPTION

1. **MÉDAILLE D'HÉROÏSME, DEGRÉ OR**
2. **MÉDAILLE D'HÉROÏSME, DEGRÉ ARGENT**
3. **MÉDAILLE D'HÉROÏSME, DEGRÉ BRONZE**

Croix de Malte en or, en argent ou en bronze sur laquelle apparaît l'emblème de l'Association des Scouts du Canada. Elle est ornée d'un ruban bleu.

PROCÉDURE D'OBTENTION

C'est le conseil national qui, sur recommandation du Comité national des médailles et décorations, décide de l'attribution des médailles d'héroïsme. Nulle personne ne peut présenter elle-même une demande. Celle-ci peut être présentée par toute personne témoin d'un acte d'héroïsme réalisé par un individu membre de l'Association des Scouts du Canada, à quelque niveau que ce soit.

Toute demande doit être accompagnée du **formulaire de demande officiel**, disponible dans les secrétariats de district, dans lequel doivent être précisées les circonstances détaillées de l'acte accompli. Le formulaire doit être signé par au moins deux témoins.

Le Comité national des médailles et décorations effectue ses recommandations en se basant sur les critères suivants:

1- MÉDAILLE D'HÉROÏSME, DEGRÉ BRONZE

Cette médaille est décernée à tout membre du Mouvement scout qui, par son sens du devoir et son esprit civique, mais sans risque pour sa vie, a empêché qu'un danger imminent n'ait des conséquences graves.

2- MÉDAILLE D'HÉROÏSME , DEGRÉ ARGENT

Cette médaille est décernée à tout membre du Mouvement scout qui, par son sens du devoir et son esprit civique, mais sans risque pour sa vie, a sauvé une ou des vies humaines.

3- MÉDAILLE D'HÉROÏSME, DEGRÉ OR

Cette médaille est décernée à tout membre du Mouvement scout qui a sacrifié ou mis en péril sa propre vie pour sauver une ou des vies humaines.

REMISE

Les médailles d'héroïsme sont remises normalement par le Gouverneur général et Chef scout du Canada en même temps que les médailles d'excellence.

LA CÉRÉMONIE ANNUELLE DE REMISE

C'est habituellement le Gouverneur général et Chef scout du Canada qui remet, lors d'une cérémonie spéciale à l'une de ses deux résidences officielles, les médailles d'excellence, la médaille Bienfaiteur insigne, les médailles d'héroïsme, le badge Annapurna et le badge Oméga. Expliquons ici que c'est Baden-Powell lui-même qui, lors d'une visite au Canada en 1910, proposa au Gouverneur général du Canada, le comte Grey, de devenir Chef scout du Canada. C'était un an avant que ne soit fondée la première organisation de scoutisme au Canada, le Canadian General Council. C'est ainsi que s'est amorcée la tradition conférant au Gouverneur général le titre de Chef scout. Ce titre est confirmé dans les règlements généraux de l'Association des Scouts du Canada (article 31).

La cérémonie de remise des décorations de l'Association des Scouts du Canada a lieu quelques mois après l'acceptation des demandes. La date peut varier d'une année à l'autre, car le programme du Gouverneur général est très chargé et soumis à des impératifs sur lesquels l'Association des Scouts du Canada n'exerce aucun contrôle. C'est donc le Bureau du Gouverneur général qui choisit la date, tout en essayant de satisfaire les désirs de l'Association. Il est à noter qu'une remise de décorations d'un organisme privé par le Gouverneur général du Canada est un privilège très rare, dont peuvent s'enorgueillir l'Association des Scouts du Canada et ses membres.

La cérémonie proprement dite est impressionnante. Elle se déroule selon un protocole rigoureux et solennel. Une brève citation, lue par un représentant de l'Association devant le Chef scout, présente chacun des récipiendaires. Ce représentant invite alors le Chef scout à remettre la décoration mentionnée.

Chaque récipiendaire d'une médaille d'excellence, de la médaille Bienfaiteur insigne ou d'une médaille d'héroïsme reçoit, en plus de sa décoration, un certificat, le texte de sa citation et une réplique qu'il peut porter sur son uniforme. Dans le cas des badges Annapurna et Oméga, c'est l'unité (poste ou carrefour)

qui reçoit le certificat et la citation.

Une photo souvenir de chaque remise est prise par le photographe officiel de la résidence du Gouverneur général. Chaque récipiendaire individuel, de même que chaque poste et chaque carrefour reçoivent gratuitement un exemplaire de cette photo. Ils peuvent en commander d'autres exemplaires moyennant certains frais.

Les personnes invitées à recevoir une décoration chez le Chef scout doivent se soumettre rigoureusement à toutes les directives qui leur sont communiquées par l'Association, incluant le port de l'uniforme officiel (ex. : foulard officiel de l'ASC).

L'Association n'assume pas les frais de déplacement des récipiendaires.

PROMOTION

Afin de favoriser la promotion de cette cérémonie et de faire connaître les récipiendaires, l'Association prépare un communiqué qu'elle envoie aux districts et aux fédérations. Ce document est également mis à la disposition de tous les intéressés.